

## TROPHÉE "L'As de l'Eclair au chocolat" Lundi 8 septembre 2025

### Article 1 THEME

**L'éclair au chocolat** : Il s'agit de présenter 6 éclairs au chocolat. L'utilisation de la pâte à choux est obligatoire. L'objectif est de sublimer un grand classique, avec créativité, élégance et régularité. L'utilisation de trois textures est obligatoire.

**ATTENTION** : Les Eclairs présentés doivent être commercialisables et doivent pouvoir rentrer dans une ligne de production.

### Article 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce trophée est ouvert aux professionnels Pâtisseries d'Alsace, **qui travaillent dans une Pâtisserie**. Peuvent y participer le chef d'entreprise, le chef de fabrication et tout ouvrier Pâtissier. Le trophée est également ouvert aux **élèves de 1ère et 2ème années de BTM**. Le comité directeur se réserve le droit d'accepter ou refuser ces demandes sans justifications.

### Article 3 DATE & LIEU

Vous devez déposer vos pièces le lundi 8 septembre de 9h à 10h au stand des pâtisseries, au Village des Délices - Parc des Expositions à Strasbourg.

### Article 4 INSCRIPTION

**La date limite d'inscription est fixée au 30 août 2025. Le nombre de place est limité.** Le bulletin d'inscription joint à ce règlement devra être adressé par courrier : **Corporation des Pâtisseries - UCA67, 2 Allée d'Oslo 67300 - SCHILTIGHEIM**, ou par mail **contact@uca67.fr**

### Article 5 OBLIGATION

Le candidat devra obligatoirement présenter et livrer ses Eclairs au chocolat dans des **emballages et supports neutres** (aucun signe distinctif à l'appartenance à un nom ou à une entreprise ne sera toléré sous peine de disqualification).

### Article 6 JURY

Le jury est composé de professionnels et d'une personnalité extérieure. Le Président du Jury est obligatoirement un professionnel. Les décisions du jury sont sans appel.

### Article 7 PROCLAMATION DES RÉSULTATS

**La présence des candidats est impérative lors de la remise des prix** le lundi 8 septembre 2025 à l'espace "Théâtre du goût" au Village des Délices à partir de 17h30. **Les candidats doivent être en veste de pâtissier au moment de la remise des prix.**

**Article 8  
PRIX**

**1er trophée** : Trophée " As de l'Eclair au chocolat ", offert par l'un de nos fournisseurs. Le lauréat devra présenter ses produits et devra les commercialiser au stand des Pâtisseries, au Village des Délices. **La remise des prix se fera le lundi 8 septembre 2025 à 17h30.** (Dans le cadre de la commercialisation, la Pâtisserie Lauréate devra fournir les Eclairs durant toute la Foire Européenne, en appliquant une réduction de 50% sur le prix de vente de ces produits à la Corporation.

Le gagnant du concours sera invité à être membre du jury pour l'édition suivante. L'entreprise ne pourra pas participer à cette édition.

Dans le cadre de la fourniture des produits lors de l'évènement, si la Corporation estime que les produits ne sont pas conformés à ceux présentés lors du concours, elle se réserve le droit de retirer les prix et d'annuler les commandes

**Article 9  
MODIFICATION  
DES REGLEMENTS**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tel ou tel point du règlement, si la situation pour les contraintes de l'organisation l'exige. **Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le concours** ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

**Article 10  
ACCEPTATION DES  
REGLES**

La participation à ce concours emporte l'acceptation de toutes ses règles. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par les organisateurs. Du fait de leur acceptation des règles, les gagnants autorisent les organisateurs à exploiter de la manière plus large, leurs noms, image et les produits présentés, sur tous supports.



**BULLETIN D'INSCRIPTION  
"As de l'Eclair au chocolat"**

**Nom, Prénom :** .....

**Pâtisserie :** .....

**Adresse complète de la Pâtisserie :** .....

**Tél :** .....

**Mail :** .....

**Date :** .....

**Participation :**

- 1 concours : 42 euros TTC
- 2 concours : 48 euros TTC
- 3 concours : 50,40 euros TTC
- 4 concours : 54 euros TTC

**Paiement :**

- Par chèque
- Virement bancaire

**SIGNATURE :**